

Les archives d'entreprises dans les départements

Vital Chomel

Citer ce document / Cite this document :

Chomel Vital. Les archives d'entreprises dans les départements. In: La Gazette des archives, n°84, 1974. pp. 19-35;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.1974.2346>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1974_num_84_1_2346

Fichier pdf généré le 12/05/2018

LES ARCHIVES D'ENTREPRISES DANS LES DÉPARTEMENTS *

Conscience d'une continuité, sentiment d'une urgence, volonté d'une reprise, ces principes doivent présider à toute réflexion actuelle sur la conservation des archives d'entreprises dans la province française¹. Inauguré, voici près d'un quart de siècle, par M. Charles Braibant qui, avec une admirable prescience, ouvrit une voie dont, depuis, la publication de grandes thèses d'histoire économique devait confirmer qu'elle constituerait désormais un chemin royal pour la connaissance scientifique des sociétés contemporaines, cet effort de sauvetage et de mise en valeur des archives de firmes a été d'autre part servi par la méthodologie compréhensive conçue par M. Bertrand Gille auquel la diplomatique doit de s'être annexé un continent nouveau². Néanmoins, en raison des fusions d'entreprises, corollaire de la rationalisation industrielle³, un réexamen des données du problème peut n'être pas superflu puisque, à la limite, de fusions en concentrations, une vue théorique des choses pourrait conduire à penser que, hors de Paris, centre de décisions économiques

* Texte du rapport présenté au 18^e congrès national des Archives de France par M. Vital Chomel, le 9 octobre 1973.

1. La préparation de ce rapport a été facilitée par divers concours, en tout premier lieu celui de M. Gandilhon, inspecteur général des Archives. D'autre part, Mme Brot, conservateur aux Archives nationales, et M. Rebuffat, chef du service historique de la Chambre de Commerce de Marseille, m'ont communiqué, outre des informations précises, les résultats de leurs expériences respectives. Enfin, j'exprime ma très sincère gratitude à M. le Dr Mentha, directeur des Archives économiques suisses, à Bâle, qui a bien voulu m'accueillir avec une extrême affabilité dans ses services. Le dépouillement du questionnaire dont il sera fait état plus loin a été assuré pour partie par Mlle Rabut, conservateur aux Archives de l'Isère. Il va de soi néanmoins que j'assume seul la responsabilité des points de vue ici émis, quelque profit que j'aie pu tirer des suggestions de MM. Bougard, Burckard, Himly, Naud et Robinet.

2. Le point de départ de toute réflexion sur le sujet reste l'article de cet auteur, *Les archives d'entreprises*, dans *Revue historique*, 1952, p. 185-204, à prolonger par une œuvre archivistique et historique fondamentale ; la collection de la revue *Histoire des entreprises* publiée de 1958 à 1962 ; et, enfin, le rapport de M. Robert Marquant, *Les archives et les recherches modernes économiques et sociales*, présenté au Congrès international des Archives à Stockholm, en 1960 (*Archivum*, X, 1960, p. 127-146).

3. B. GILLE, *La concentration économique*, dans *La France et les Français*, ouvrage publié sous la direction de Michel FRANÇOIS (Paris, in-8°, 1972, Encyclopédie de la Pléiade), p. 1331-1397.

de plus en plus hégémonique, toute quête d'informations directes, primaires, sur la vie des firmes serait superflue, vouée à l'échec. Favoriser une prise de conscience que des parallèles usés entre l'*homo economicus*, soi-disant prisonnier de monismes élémentaires, et le *vir bonis litteris eruditus*, seul apte à percevoir l'essence, bien entendu immatérielle, des civilisations, ne facilitent pas, aider à définir une politique nationale de sauvegarde des archives économiques privées, cette double intention légitime un exposé dont l'ambition ultime serait de faire admettre que cette sauvegarde, loin d'être une besogne adventice, une responsabilité accessoire, constitue une implication rigoureuse, nécessaire, du métier d'archiviste, à charge — et ce point est essentiel — pour les pouvoirs publics d'en promouvoir les conditions effectives.

Sans vouloir redonner vie à une apologétique désuète, mais pour dissiper des incompréhensions et écarter des malentendus, peut-être convient-il de rappeler que, si la Direction des Archives de France a été amenée à prendre la tête d'un mouvement en faveur de la conservation des archives d'entreprises — responsabilité que les directions similaires d'États tels que l'Allemagne fédérale ou la Grande-Bretagne n'assument aucunement —, ce fut pour tenter de remédier, après la deuxième guerre mondiale, à une carence spécifiquement française qui, dès les premières années du siècle, avait été conjurée en ces nations. Pour se limiter au cas allemand⁴, le développement de centres d'archives économiques privées à Sarrebrück dès 1906, Cologne en 1907, Hambourg en 1908, Kiel en 1911 etc., résulta le plus souvent d'une association d'efforts entre les historiens qui enseignaient dans les établissements de haut enseignement commercial⁵, les chambres de commerce et les firmes. L'indifférence initiale de l'université française pour les écoles de commerce où se formaient les cadres du monde des affaires, le cantonnement des chambres de commerce aux questions relevant d'une gestion immédiate et la méfiance des dirigeants de l'industrie et du commerce compromirent dès l'origine tout espoir de création analogue en France ; pas davantage, l'occasion qu'eût pu constituer la structuration administrative de l'entreprise selon les principes dégagés par Henri Fayol⁶ ne sera saisie après la première guerre. Ce n'est pas que l'idéalisme universitaire français n'ait découvert aussi le poids des phénomènes de production et de répartition des fruits du travail dans le destin des peuples. Mais, à l'appel de Jaurès et sous l'impulsion d'Aulard, c'est l'histoire économique de la Révolution (et elle seule pendant près de trente ans) qui accapare l'attention des érudits français. Deux

4. Afin de ne pas surcharger l'annotation, je renvoie aux articles publiés dans l'excellente revue allemande, *Archiv und Wirtschaft*, années 1965-1971.

5. Que l'on songe par exemple à Richard Ehrenberg qui, après avoir donné en 1896 un mémorable ouvrage sur *Le Siècle des Fugger*, publia, quelques années plus tard, un livre sur les grandes entreprises, des Fugger aux Rothschild et aux Krupp, sur lesquelles s'édifia la puissance de l'Allemagne wilhelmiennne : *Die grosse Vermögen : ihre Entstehung, ihre Bedeutung...*, Berlin, 1907, in-8°.

6. *Administration générale et industrielle*, Paris, 1916, in-8°.

types de réaction face aux faits économiques, deux traditions divergentes sur lesquelles une historiographie soigneuse qui nous manque pourrait méditer...

Devant une situation à tous égards précaire, aux racines anciennes, dans le domaine des archives d'entreprises, la conjonction de toutes les parties intéressées (archives, université, entrepreneurs) en même temps qu'une grande lucidité dans le choix des moyens sont donc nécessaires pour réduire le décalage sans cesse plus accusé entre les dossiers de provenance officielle régulièrement archivés et les sources privées (juridiques, financières, comptables, techniques ou commerciales) qui rendraient effectivement compte de l'existence économique réelle, historique, de la communauté nationale. Propres à égarer cet effort, les tentations d'un manichéisme élémentaire doivent être exorcisées. Comme le dit très bien un historien du monde bancaire ⁷, ni exaltation, ni dénigrement du système capitaliste, telle doit être la règle d'or d'une démarche en quête d'« un objet d'investigation, et non de déclamation ». Pas davantage, on n'opposera une archivistique de recherche en un domaine où rien n'est donné *a priori*, à une archivistique de gestion : celle-ci rend possible celle-là, trouve en elle son accomplissement. Tout aussi inutile serait une opposition entre archives anciennes et archives contemporaines, l'expérience des sociétés pré-industrielles ⁸ étant fondamentale pour l'intelligence des genèses des économies dites avancées et l'effort d'une double compétence au stade de la formation garantissant l'élargissement des curiosités et des connaissances ⁹. Enfin, se laisser fasciner par une trop insistante séparation entre archives publiques et archives privées pour n'agir qu'au bénéfice des premières reviendrait à exclure les services départementaux de la Direction des Archives de France d'un secteur tenu à juste titre pour essentiel par les spécialistes de la période contemporaine, à opter pour une attitude a-historique, non sans illogisme du reste puisque les entrées privées intéressant la France rurale d'Ancien Régime ont une indiscutable ampleur. Ce métier doit être vécu sans nostalgie.

7. Jean BOUVIER, *Naissance d'une banque : le Crédit Lyonnais*, édition abrégée (Paris, 1968, in-8°), p. 355.

8. Paul VEYNE, *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie* (Paris, 1971, in-8°), p. 260-262.

9. La lecture attentive de quelques-uns des admirables textes toscans publiés par le regretté Federigo MELIS, *Documenti per la storia economica dei secoli XIII-XVI* (Florence, Leo S. Olschki ed., 1972, in-4°), en fournirait, à elle seule, des preuves irréfutables. C'est dans cette perspective que se situe, à mon sens, la place des études médiévales dans la formation des conservateurs d'archives, dans une optique voisine de celle, néanmoins trop unilatérale, de Robert FOSSIER, *Techniques et méthodes nouvelles en histoire économique médiévale*, dans *Gazette des Archives*, n° 75, 1971, p. 179-184 et tributaire de certaines des vues de Gérard NAUD, *Pré-archiver ? d'abord, analyser, ibidem*, p. 185-189, encore que je me refuse absolument à « penser les archives en termes d'information ou de documentation plus qu'en termes d'histoire ».

I. *Évaluer un enjeu.*

Sans rien ôter à la force de nécessaires requêtes pour les bâtiments et les effectifs en vue d'une exacte correspondance entre possibilités d'intervention et exigences du temps, on pourrait affirmer que, tout autant, nous font défaut des perspectives unifiantes et, par là même, dynamisantes sur notre métier dont, pourtant, l'objectif devrait être clair.

A titre d'hypothèse et expérience faite, un rapport d'activité, pour être satisfaisant et couvrir réellement le champ imparti aux archives dans la transmission du patrimoine historique de la nation, devrait, à mon sens, rendre compte d'une accumulation de données classées en un triple secteur. Celui en premier lieu de l'action de l'État sur le devenir des provinces et des départements : les séries B et C y pourvoient pour l'Ancien Régime, les instructions ministérielles pour la période suivante. Celui ensuite de cette première cellule fondamentale de l'existence humaine qu'a été la seigneurie foncière ou, plus exactement, banale : augmentés des entrées de la série J, les fonds anciens offrent d'inépuisables matériaux. Enfin, assise éprouvée de l'appareil productif depuis près de deux siècles, riche de la réalité multiforme des rapports sociaux depuis la disparition de la société féodale, l'entreprise capitaliste devrait constituer le troisième objectif privilégié de nos travaux. Or, en dépit de sa déjà longue carrière, tout ou presque reste à rassembler en ce domaine, à tel point que, en poussant à leur terme ultime les incommodes exigences d'une archivistique du contenu thématique, on ne caricaturerait qu'à peine la réalité en risquant la boutade que, à s'en rapporter aux sources accessibles, la révolution industrielle n'a pas eu lieu dans la province française — telle la guerre de Troie de Giraudoux.

Trop tenace est l'aspiration délétère à un confort intellectuel propre à dissiper les menaces de révisions trop radicales pour que l'on se dispense d'une mise en garde. Les succès à tous égards notables, insistons sur ce point, enregistrés au cours des derniers lustres par une recherche macro-économique brillante, qu'elle ait été conduite par des historiens¹⁰ ou des économètres¹¹, ne sauraient cuirasser contre les interrogations que soulève le fonctionnement même du système économique global. Discernement de cycles de croissance

10. J. MARCZEWSKI : *Histoire quantitative de l'économie française*, Paris, Cahiers de l'I.S.E.A., 1961-1971, in-8°, 9 volumes parus. Selon des perspectives très différentes, à titre d'exemples pris dans une littérature plus abondante, M. LÉVY-LEBOYER, *La croissance économique en France au XIX^e siècle. Résultats préliminaires*, dans *Annales (Économies, sociétés, civilisations)*, t. XXIII, n° 4, 1968, p. 788-807 et François CROUZET, *Essai de construction d'un indice annuel de la production industrielle française au XIX^e siècle*, *ibidem*, t. XXV, n° 1, p. 56-99.

11. Jean-Jacques CARRÉ, Paul DUBOIS, Edmond MALINVAUD, *La croissance française. Un essai d'analyse économique causale de l'après-guerre*, Paris, Éditions du Seuil, 1972.

industrielle, calcul d'indices de production, restitution de volumes d'échanges, flux et reflux des constitutions de sociétés, autant de possibilités qu'autorisent certes les classiques sources publiques : archives du service des Mines, fiscalité directe¹² ou indirecte, douanes, greffes des tribunaux de commerce etc. Néanmoins, pour laisser apparaître un mouvement, une tendance (le fameux *trend* des Anglo-saxons), des études exclusivement macro-économiques auraient pour lourde contre-partie la méconnaissance des mécanismes internes de l'entreprise, ne rendraient compte que grossièrement des étapes d'assimilation ou d'innovation technologique, laisseraient hors de prises enfin les décisives modalités du financement, de la production et de la commercialisation des services et des biens.

La simple juxtaposition de monographies d'entreprises, si concrètes soient-elles, n'équivaudrait certes point à une histoire économique nationale qui a ses composantes propres. A moins que les adeptes d'une archivistique trouvant en elle-même sa propre fin ne réussissent à chasser de leur visée le souci d'une histoire vivante, enracinée, donc locale, de telles monographies commandent pourtant l'accès d'une culture à son passé, non point objet d'un culte mais perçu comme raison d'un présent à élucider. Dans cette perspective, même solidement constituée, la série M — fût-elle placée sous l'étiquette « administration et économie générale » — ne peut qu'enregistrer pour le dernier siècle l'ignorance de l'État libéral à l'égard de l'entreprise. Cent ans environ, tel est en effet l'intervalle qui sépare l'enquête statistique industrielle¹³ portant sur la totalité des usines et des fabriques lancée en 1861, peu après le traité de commerce franco-anglais, du recensement exhaustif de l'industrie¹⁴ opéré en 1962. Ce n'est que par le biais des dossiers des établissements classés qu'une localisation, approximative quant à l'outillage installé, de l'industrie¹⁵ pourra être envisagée dans l'entre-deux. Au surplus, la contre-

12. En rappeler la bibliographie serait ici hors du propos. Sur l'intérêt économique des budgets communaux, Louis CHABERT, *Géographie fiscale des grandes Alpes de Savoie. Essai méthodologique*, dans *Revue de géographie alpine*, t. LXI, 1973, p. 335-370, met en valeur une source locale trop méconnue.

13. B. GILLE, *Les sources statistiques de l'histoire de France des enquêtes du XVII^e siècle à 1870* (Genève et Paris, 1964, in-8^o) p. 248-249. Quelques enquêtes résultant d'autorités diverses et moins complètes sont signalées pour la III^e République par T. J. MANKOVITCH, *L'industrie française de 1789 à 1964. Sources et méthodes* (dans *Histoire quantitative de l'économie française*, Cahiers de l'I.S.E.A., A F 4, juillet 1965), p. 160-183 : il importerait d'en retrouver les minutes. Sur cette catégorie de sources à propos de la série M des Archives de l'Isère considérée comme typique par l'auteur, Yves LEQUIN, *Les bases d'une cartographie industrielle de l'Europe au XIX^e siècle* [dans : Colloques internationaux du C.N.R.S., *L'industrialisation en Europe au XIX^e siècle. Cartographie et typologie* (Lyon, 7-10 octobre 1970) sous la direction de P. LEON, F. CROUZET, R. GASCON, Paris, 1972, in-4^o] p. 35-46.

14. Reine CORMIER, *Les sources des statistiques actuelles. Guide de documentation* (Paris, éditions Gauthier-Villars, 1969, in-8^o) p. 143-144 ; — *Recensement de l'industrie 1963. Résultats pour 1962. Série structures*, Paris I.N.S.E.E., 1965-1968, 5 vol. in-4^o.

15. Voir *Archives départementales de Vaucluse. Répertoire numérique de la série M...* par R. Le MINOR sous la direction de M. HAYEZ (Avignon, 1972, in-4^o) p. 83-97.

épreuve indispensable que constituerait la recherche des données locales correspondant aux séries statistiques rétrospectives publiées dans l'*Annuaire statistique de la France*¹⁶ confirmerait, dès lors qu'il s'agit de production et de commercialisation, le dénuement des archives publiques, en attestant l'incontestable prééminence des sources privées élaborées par la Statistique générale de la France puis par l'I.N.S.E.E., sur communication des chambres syndicales et des comités, fédérations, associations ou unions patronales ou professionnelles.

Que s'entrouvrent registres des conseils d'administration ou grands-livres, se dévoilent au contraire les chemins de l'avenir qui happe les cantons semi-ruraux de la Monarchie de Juillet ou du Second Empire d'une économie de subsistance vers une économie de production industrielle, apparaissent peu à peu les circuits financiers, techniques, commerciaux, qui en relient les usines naissantes aux forts courants anticipateurs de la modernisation de la France capitaliste. Par delà les limites départementales qui enserrant l'histoire de l'administré, de l'électeur, se laissent deviner les diverses zones de mobilisation des capitaux, des matières premières, de la main d'œuvre, plus déterminantes encore pour celle de l'entrepreneur ou du prolétariat ouvrier : la notion de marché devient ici essentielle. De ces considérations qu'il serait superflu de développer mais dont la force contraignante éclate dès que l'on en cherche les applications en quelque région géographique, en quelque secteur économique que ce soit, dès lors surtout que l'on a, là encore, la double expérience de classements de fonds publics et privés¹⁷, des conclusions d'ordre archivistique seraient à tirer. Imposée par d'amples changements, quantitatifs et qualitatifs, dans la masse et les méthodes de traitement des archives, dans leur exploitation aussi, la « révolution archivistique » qu'évoquait récemment M. Duchein¹⁸ doit inscrire au premier rang des buts à atteindre la sauvegarde et, tous délais nécessaires étant prévus, la mise à la disposition des chercheurs des dossiers et des registres en lesquels la société industrielle pourra déchiffrer son essor, ses conquêtes, ses échecs, ses conflits. Pour être plus précis encore, le rassemblement des sources autorisant une connaissance rigoureuse de l'évolution économique récente constitue une des premières

16. Dernière édition rétrospective, 1966.

17. Rien de plus saisissant à cet égard que le parallèle que l'on pourrait instituer, à propos d'un secteur du Bas-Dauphiné, entre les conclusions d'un mémoire de maîtrise soutenu en 1971 à l'Université des Sciences sociales de Grenoble, René FILLIOL, *Un canton à partir des sources de l'enregistrement : Rives en 1840-1843 et 1867-1870* (Arch. Isère, 2 J 177), et les déductions qu'autorise le classement des archives des papeteries Blanchet-Kléber, principal établissement industriel de ce canton, déposées depuis. Dans le premier cas, canton aux liaisons circonscrites dans un cercle de 30 kms de rayon alors que, en réalité, à l'affût de toutes les possibilités techniques, les dirigeants de cette entreprise familiale se lancent, avant même la vogue des clichés de Nadar, dans la fabrication du papier photographique et se taillent une place de choix sur le marché international.

18. *La révolution archivistique*, dans *Gazette des Archives*, n° 80, 1972, p. 11-26.

urgences à affronter. A prendre pour point de départ de la poussée contemporaine le tournant de 1896 où s'accuse le dynamisme de l'industrie française, de quelles données sérieuses disposons-nous sur l'une ou l'autre des cinq phases cardinales qui en jalonnent l'élan : investissements productifs et équipement technique des années 1896-1913, transformations consécutives à la première guerre, dépression des années 30, reconstruction en 1945-1951, disparition des entreprises locales dans les firmes nationales ou multinationales¹⁹ des années 60 ? Malaisée certes, la tentative d'étendre, selon le titre d'un récent livre de M. Le Roy-Ladurie, le « territoire de l'historien » aux champs et aux prairies, tout aussi nécessaire et confronté à des implications infiniment plus complexes, bridé par de tout autres obstacles, sera l'élargissement progressif du territoire de l'archiviste aux bureaux des dirigeants, aux salles des conseils d'administration, aux usines et aux fabriques²⁰.

2. Dresser un bilan.

Près d'un quart de siècle après le recensement effectué en 1949, l'enquête lancée le 8 mai 1973 par la Direction des Archives de France autorise une vue d'ensemble sur les ressources disponibles dans les départements à l'heure présente. En effet, pour chaque fonds disponible, une fiche en fournissant les caractéristiques essentielles (raison sociale et forme juridique de l'entreprise, branche d'activité, catégories essentielles de documents, métrage liné-

19. Expérience faite, il apparaît que, même dans le cas de dossiers complets, non expurgés, sur cette dernière phase, les informations à attendre par voie administrative se limitent au protocole régissant les rapports entre l'entreprise intégrée et la firme intégrante dans la meilleure hypothèse, au simple texte de la communication faite au comité d'entreprise le plus souvent.

Un fichier des filiations d'entreprises ayant fait l'objet de fusions et de concentrations, principalement pour la région Rhône-Alpes, est tenu à jour par l'Institut de Recherche économique et de Planification, à l'Université des Sciences sociales de Grenoble. Dans sa contribution à *l'Histoire du Dauphiné* publiée sous la direction de B. BLIGNY (Toulouse, 1973, in-8°), un de ses chercheurs, M. Jean-François TROUSSIER, fournit un état des concentrations intervenues dans l'Isère depuis 1967, p. 452-454.

20. En dépit de cette ambition, les archives syndicales n'entrent pas dans la perspective de cette étude. Trop différente serait la méthodologie ! La portée des documents publics a été magistralement définie par Yves LEQUIN, *Sources et méthodes de l'histoire des grèves dans la seconde moitié du XIX^e siècle : l'exemple de l'Isère (1848-1914)*, dans *Cahiers d'histoire*, t. XII, 1967, p. 215-231. Le classement des archives de l'Union libre des syndicats féminins de l'Isère (1906-1950), affiliée à la C.F.T.C. en 1919, données récemment par l'Union municipale C.F.D.T. de Voiron aux Archives de l'Isère, confirme cependant la valeur irremplaçable des archives syndicales : seules, celles-ci permettent d'apprécier les réactions profondes du monde ouvrier aux contraintes des entreprises, d'en expliquer résignation ou combativité, de le situer dans la société globale. D'après les informations de MM. Courtieu et Martin-Demézil, des fonds syndicaux existent aux Archives du Doubs et du Loir-et-Cher ; état des fonds de même nature antérieurs à 1920 conservés en des archives privées valentinoises dans Roger PIERRE *Les origines du syndicalisme et du socialisme dans la Drôme*, Paris, Éditions sociales, 1973.

aire, mode d'entrée) a été établie par les directeurs des services d'archives des départements, en sorte qu'un bilan sincère peut être tenté.

Une fois éliminées un certain nombre d'indications insuffisamment précises, un total de 215 fonds peut être retenu pour la France entière, fonds assez inégalement répartis selon les départements : 36 de ceux-ci en sont entièrement dépourvus, 12 n'en ont qu'un seul, l'actif moyen des autres services oscillant aux alentours de trois ou quatre, à l'exception d'une dizaine qui en comptent entre 8 et 12. A côté de dons et de récupérations en circonstances diverses, 12 proviennent de faillites ou de saisies judiciaires et 81 procèdent de contrats de dépôt, indice d'un particulier intérêt puisqu'il correspond à une attitude active des détenteurs et des directeurs des services d'archives. Pour en terminer avec ces données numériques, le nombre de sociétés anonymes représentées n'est que de 35. Enfin, normalement classées dans les série J et U — selon qu'il s'agit de fonds entrés par voies extraordinaires ou en suite de procédures judiciaires —, des archives d'entreprises ont été parfois, en raison de particularités ou d'anomalies, rattachées aux séries E (familles) ou F (fonds divers liés aux archives civiles). Dernier point à préciser, les 2/3 environ des fonds recensés ont pu être mis en ordre et pourvus de répertoires numériques adéquats.

Conduite sans appuis extérieurs, sans renforts en personnel qualifié — alors que, de tous les moyens d'enrichissement des archives, la procédure de dépôt est la plus onéreuse en temps —, la collecte ne pouvait avoir que des résultats sporadiques : seule la prise en considération budgétaire des recommandations des commissions préparatoires aux derniers plans d'équipement aurait pu créer, pour une part au moins, les conditions d'un travail réellement efficace. Néanmoins, d'une accumulation forcément disparate, plus souvent issue de l'exploitation de circonstances fortuites que de démarches concertées, un massif imposant émerge. Grâce aux contacts noués entre la Direction des Archives et les Charbonnages de France, l'étude de l'âge énergétique du charbon est en voie de constituer l'un des secteurs en lesquels les archives départementales seront, une fois les classements achevés, en mesure de fournir l'information nécessaire pour les recherches sur la première révolution industrielle ²¹. Aux fonds réunis aux Archives nationales : Compagnie des Mines d'Anzin (49 AQ), Charbonnages des Deux-Sèvres et du Centre (59 AQ), Decazeville (84 AQ), sont venus s'adjoindre des ensembles de première importance. C'est ainsi qu'une collection des circulaires du Comité central des Houillères figure dans le dépôt consenti par les Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais aux Archives de ce dernier département, qui ont recueilli pour les Mines de Bruay, de Nœux, Vicoigne et Drecourt, de Béthune, de Gouy-Servins, de Lens, de Courrières, de Carvin et Ostricourt pour ne

21. Une comparaison avec l'étude de B. GILLE, *Les archives de l'industrie houillère* (dans *Histoire des entreprises*, nov. 1958, p. 78-103), est indispensable pour juger de l'effort réalisé et des tâches à reprendre.

citer que les plus importantes, des séries couvrant toute la période comprise entre les origines, vers 1850 environ, et la loi de nationalisation du 17 mai 1946, soit plus d'un kilomètre linéaire de registres et dossiers, cependant que les Archives du Nord recevaient un certain nombre d'articles, remontant à 1758 et 1773, provenant des compagnies d'Anzin et d'Aniche. Autres bassins pour lesquels des versements importants ont eu lieu, ceux de la Loire, désormais conservés par les Archives départementales, des Cévennes, représentés par le fonds de la Compagnie des Mines de la Grand-Combe (1835-1945), d'Aquitaine, partiellement transférés aux Archives du Tarn pour la Société des mines d'Albi (1881-1947) et la Société des mines de Carmaux (1860-1946). Pour le bassin du Dauphiné ne subsistent que des épaves (1863-1939), de même que pour celui de Provence ^{21bis}. En d'autres cas (Puy-de-Dôme), l'absence de place a arrêté l'effet des négociations entreprises. Donc sous réserve d'être parachevées pour les houillères du Centre et Midi, comme pour celles de Lorraine, les démarches effectuées ont donc abouti, en ce domaine au moins, à des résultats plus qu'appréciables.

Mais, à cette exception près, l'ensemble des dons ou des dépôts enregistrés ne saurait être caractérisé par une quelconque cohérence. Sans être entièrement absente, l'industrie sidérurgique transparaît mal dans les papiers de maîtres de forges parvenus aux Archives des Ardennes, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne et de la Nièvre ou les fonds donnés ou déposés aux Archives du Rhône et de l'Isère pour la Compagnie des Hauts-Fourneaux de Givors et la Société des Hauts-Fourneaux de Chasse ²², établissements d'un intérêt secondaire dans l'évolution de la métallurgie française : hormis, aux Archives du Bas-Rhin, les fonderies de Dietrich et Cie (1232-1939), on n'en saurait allonger sensiblement la liste. Industrie motrice des économies d'ancien type, le textile pourra être envisagé en Normandie, grâce aux fonds de filatures détenus par les archives de la Seine-Maritime et de l'Eure, en Alsace où les Archives du Haut-Rhin ont bénéficié du don des documents issus de l'activité de la Filature de la Porte du Miroir, de Mulhouse, pour les années 1884-1961, en Lorraine avec les archives des filatures et tissages Bechmann (1879-1965), aux Archives de Meurthe-et-Moselle, Witz et Feltz (1872-1969) dans les Vosges, en Haute-Saône avec les papiers Méquillet et Noblot et en Haute-Savoie, avec les archives de la Manufacture de cotonnades d'Annecy et Pont (1840-

21 bis. Autres fonds concernant les industries extractives : Houillères de Ronchamp, 1823-1946 (Haute-Saône), Fer de Littry, 1788-1884 (Calvados), Ardoisières d'Anjou, 1714-1892 (Maine-et-Loire), Salines, 1725-1960 (Jura).

22. Pierre LÉON, *Un projet : l'étude quantitative de la croissance dans une région dominante de l'ensemble économique français : la région lyonnaise (1815-1967)*, dans *Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, mai 1969, p. 21-39.

Les fonds cités dans notre texte sont parfois grevés de clauses réservant la communication pendant un certain délai : s'adresser aux directeurs des services d'archives compétents pour le vérifier.

1906) : exemples arbitrairement choisis entre plusieurs autres en raison de la cohérence documentaire qui les caractérise.

Autre domaine partiellement exploré, la papeterie dont il est possible de suivre les destinées en quelques usines des Côtes-du-Nord, de l'Essonne, de l'Ardèche (papeteries Johannot, à Annonay), de l'Isère (papeteries Blanchet-Kléber à Rives) et des Vosges, ou la très notable manufacture de papiers peints J. Grantil à Châlons-sur-Marne (1841-1970), aux Archives de la Marne ²³. Pour d'autres branches de l'activité économique, ces données pourraient être étoffées, renforcées. En revanche, quoique l'on puisse faire état des ressources d'assez modestes établissements de crédit représentés pour telle ou telle période du XIX^e siècle aux Archives de l'Aisne, de l'Aveyron, d'Indre-et-Loire, du Calvados, du Cantal, du Cher, de la Côte-d'Or, de la Nièvre, du Rhône ²⁴ ou de la Vendée, les circuits de l'argent échappent le plus souvent. Ferroviaires ou maritimes, les activités de relations pourraient constituer un dernier axe de regroupement : archives de la Compagnie du Midi ²⁵ dans la Gironde, cabotage dans le Finistère, fonds variés dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, l'Isère, l'Hérault, le Loir-et-Cher, le Bas-Rhin.

Enfin, à défaut d'entrées significatives dans le domaine capital de la minoterie et du commerce des grains — fonds cependant aux Archives de la Sarthe et des Côtes-du-Nord —, on notera d'assez notables ressources en celui, voisin, des boissons, vins et spiritueux : brasseries Gruber (1856-1924) aux Archives du Bas-Rhin, Slavia (1856-1969) dans la Marne, commerce des vins et champagnes en ce même département, du cognac dans la Charente.

Pour insuffisant qu'il soit, cet échantillonnage rapide permet de définir une totalité d'ensemble, de suggérer les impressions qu'un compte-rendu plus appuyé eût mieux dégagées. Dans tous les cas évoqués comme en maints autres que l'équité eût commandé de retenir, l'apport au « concret régional », dont M. Labrousse ²⁶ rappelait récemment l'irremplaçable valeur, est de premier ordre. Néanmoins, il faut convenir que la notion de « firme motrice » développée par M. François Perroux ²⁷, c'est-à-dire d'entreprise susceptible

23. Sous la cote 53 AQ, les archives des anciennes manufactures Canson et Montgolfier, de Vidalon, près d'Annonay, sont conservées aux Archives nationales : Direction des Archives de France. Archives nationales. *État sommaire des archives d'entreprises...* par Bertrand GILLE (Paris, 1957, in-8^o), p. 114-115.

24. De beaucoup le meilleur des fonds recueillis : Jean LABASSE, *Le commerce des soies à Lyon sous Napoléon I^{er} et la crise de 1811*, Paris, 1957, in-8^o (Collection des Cahiers d'histoire, 1) en a entamé l'exploitation.

25. B. GILLE, *Les archives des compagnies de chemins de fer*, dans *Histoire des entreprises*, mai 1958, n^o 1, p. 46-58.

26. Fernand BRAUDEL et Ernest LABROUSSE, *Histoire économique et sociale de la France*. Tome II : *Des derniers temps de l'âge seigneurial aux préludes de l'âge industriel, 1660-1789* (Paris, 1970, in-4^o) p. XI.

Fonds typiques d'une région : lutherie à Mirecourt (1907-1960), manufacture de porcelaine à Limoges (1895-1916), aux Archives des Vosges et de la Haute-Vienne.

27. *La firme motrice dans une région et la région motrice*, dans *Cahiers de l'Institut des Sciences économiques appliquées*, supplément au n^o III, série A D, n^o 1, 1961, numéro spécial « *Evolution des techniques et progrès de l'économie* », p. 11-67.

de provoquer la constitution d'espaces intégrés par une dominante industrielle ou un marché élargi, n'en saurait caractériser la majorité ^{27 bis}. Une comparaison à l'échelle internationale confirmerait enfin la modestie de nos résultats : 215 fonds entrés dans nos archives départementales en un quart de siècle, une centaine environ préservés chaque année en Grande-Bretagne ²⁸ ! Enfin, et là est peut-être le plus grave, s'il est vrai qu'une archivistique digne de ce nom doit s'achever en une pédagogie de la recherche, une constatation brutale doit être relevée : en une quinzaine de départements au plus, l'initiation du chercheur à l'économie si complexe de l'entreprise capitaliste pourrait être tentée, impitoyable sanction des investissements intellectuels et matériels qui n'ont pas été consentis.

3. Définir une politique.

Qu'il soit nécessaire de prendre les risques de définir une politique de sauvegarde des archives d'entreprises, les chiffres eux-mêmes l'imposent, car il n'est de politique que dans l'art du possible. En effet, à s'en tenir aux dernières données accessibles, celles de la situation au 1^{er} janvier 1971, le nombre total d'entreprises industrielles et commerciales atteint en France 1.758.155 unités, dont 5 967 occupaient à cette date plus de 200 salariés. Le dénombrement, en fonction de leur forme juridique, des entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés au régime de bénéfice réel conduit à en retenir 212.490 pour le seul secteur privé — dont 86.574 sociétés anonymes et 118.013 à responsabilité limitée. Enfin, réparties selon le chiffre d'affaires, 24.573 ont un volume d'activité supérieur à 5 millions de nouveaux francs, 12.123 excédant la dizaine de millions. Devant cette masse, force est d'envisager des choix, de prendre des options sans aucun doute critiquables mais propres à dissiper les rêves comme à repousser l'inaction ou l'abstention tentatrices, à imposer aussi l'idée que la nécessaire initiative individuelle doit s'insérer dans un projet d'ensemble dont, en l'espace imparti, seules les lignes directrices peuvent être tracées.

En effet, sans nier les fruits de l'entregent personnel, les limites en sont évidentes tant est abrupte et peu contestable la coupure entre monde des affaires et fonction publique ²⁹. Recours traditionnellement préconisé, l'uti-

^{27 bis}. Néanmoins, c'est le cas de la Réunion, département pour lequel les Archives départementales disposent des fonds de la Compagnie française de sucrerie (1830-1970) et, pour le xx^e siècle, de la Compagnie des Messageries maritimes.

²⁸. *Una tavola rotonda sugli archivi delle imprese industriali* (dans *Rassegna degli archivi di stato*, XXXIII, 1, 1973, p. 9-76), p. 25-26, intervention de M. Stuart J. Woolf, professeur à l'Université de Reading. Voir par exemple, STOREY, *Business archives deposited in 1969*, dans *Business archives*, XXXIII, 1970.

²⁹. Très nombreuses remarques, unanimes sur ce point, dans les réponses à l'enquête de la Direction des Archives : conférences aux chefs d'entreprises, circulaires, recours aux Chambres de commerce sont inopérantes.

lisation judiciaire des virtualités offertes par les jugements des tribunaux de commerce prononçant des sentences de mise en état de faillite pourrait être précieuse si, aux dossiers constitués par leurs greffes, venaient se joindre les archives de l'entreprise ou de la maison de commerce faillie. Des contacts avec les syndics des faillites ont ainsi procuré des fonds plus ou moins importants aux Archives du Gard, de Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique. Encore, faut-il bien voir les difficultés, les servitudes et les limites de ce recours. En nombre de cas, les syndics de faillites chargés de réaliser l'actif des sociétés qu'ils ont à gérer sont conduits à vendre, au poids du papier, les registres et papiers qu'ils prennent en charge. D'autre part, les dossiers du personnel employé par la société faillie pourront donner lieu, après leur dépôt aux archives, à des recherches fréquentes, là encore onéreuses en temps. Enfin et surtout, comme l'a très bien dit M. Vidalenc³⁰, même exhaustive, la prise en charge des archives des sociétés mises en faillites ne saurait fonder à elle seule une histoire économique solide, ni même procurer un baromètre adapté pour percevoir les mouvements d'une conjoncture. Catégorie annexe, nullement négligeable, de telles sources ne peuvent donc présenter qu'une utilité d'appoint.

En fait, un cadre juridique manque pour que se développe l'action d'envergure que requerrait une situation maintenant bien définie. A la phase pendant laquelle le mouvement se prouvait en marchant, devrait succéder l'époque de l'action reconnue par les pouvoirs publics, institutionnalisée, considérée comme titre à une consécration officielle. Cette reconnaissance ne saurait se fonder sur une simple circulaire, telle celle lancée par le ministre de l'Industrie le 18 avril 1966. La définition d'un cadre juridique adéquat ne saurait venir de dispositions législatives imposant aux entreprises des contraintes autres que celles fixées par l'article 11 du Code du Commerce. A défaut d'autres raisons également fortes, l'impossibilité de procéder à un contrôle, même sélectif, sur près de 2.000.000 d'établissements industriels, commerciaux, bancaires etc., suffirait à en faire repousser la simple hypothèse. En revanche, une loi calquée sur celle promulguée au Danemark³¹ le 16 juin 1962, c'est-à-dire confiant officiellement aux Archives de France la tâche de recevoir les archives des partenaires de la vie économique et prévoyant l'attribution de crédits de fonctionnement par la loi de finances de la nation, constituerait une habilitation publique sans laquelle il n'est point de crédibilité.

Quelque délai que réclame l'adoption d'un tel texte, ce point est capital : les visées d'un établissement scientifique comme les Archives de France doivent être consacrées par la loi, non déterminées en fonction de pulsions individuelles ou de tentatives désordonnées pour satisfaire un besoin diffus.

30. *Les archives d'entreprises et leur intérêt pour l'histoire*, dans *Gazette des Archives*, n° 73-74, 1971, p. 83-91.

31. Texte de cette loi portant création de l'Erhvervsarkivet (Archives économiques de l'État) à Aarhus, dans *Archivum*, vol. XVII, 1967, p. 88-89.

Ceci dit, une stratégie d'ensemble pourrait être établie, dont quatre piliers paraissent devoir supporter l'édifice.

1) De même que le recours aux états établis par les inspecteurs des manufactures est fondamental pour restituer l'économie du XVIII^e siècle en dépit des quelques dizaines de fonds d'entreprises qui ont été conservés, devrait être érigé en axiome le principe que toutes les informations recueillies par les organismes de l'État chargés de contrôle à vocation économique ou de financement des investissements³² doivent être versés régulièrement dans les services des Archives départementales. Parmi ceux dont aucun texte, aucune circulaire ne fixe le destin des dossiers, les Directions départementales du Commerce intérieur et des Prix : lacune que l'on ne peut que signaler ici mais dont, à la longue, les effets seraient désastreux pour la recherche future, ne serait-ce qu'en raison du fait, pour retenir ces seuls exemples, que celle-ci ne pourra se passer des dossiers instruits pour l'attribution des primes du Fonds de Développement économique et social ou la délivrance de cartes d'exportateurs³³. A côté des services administratifs d'équipement, notamment régionaux (D.A.T.A.R.), les sociétés d'économie mixte (mise en valeur des régions, construction immobilière, marchés, zones industrielles etc.), par le seul motif qu'elles mettent en œuvre des capitaux de double origine³⁴, publique et privée, relèveraient, elles aussi, d'une politique des archives d'entreprises, tout comme les grands établissements publics tels que la Compagnie nationale du Rhône créée en vertu d'une loi du 27 mai 1921. L'immensité de ce domaine appellerait une action de type spécial, réglementaire en certains cas, législative en d'autres.

2) La collecte de l'imprimé économique ne semble, nulle part, appréciée à sa juste valeur³⁵. Ni les Archives départementales, ni les Bibliothèques municipales ou universitaires, ni la majorité des Chambres de commerce ne possèdent de séries satisfaisantes, commodément accessibles, aisément

32. Sur le rôle de l'État, en dehors même du secteur productif nationalisé, dans l'économie contemporaine, CARRÉ, DUBOIS et MALINVAUD, *La croissance française, ouvr. cité*, p. 621.

33. Les directeurs départementaux du Commerce intérieur et des prix sont chargés des fonctions de rapporteur à la Conférence administrative régionale qui assiste le préfet de région pour connaître des incidences des investissements publics sur la vie économique et sociale dans sa circonscription : Jacques de LANVERSIN, *L'aménagement du territoire et la régionalisation*, 2^e édition (Paris, Librairies techniques, 1970, in-8°), p. 217-218, ouvrage absolument fondamental dont une lecture attentive s'impose.

34. LANVERSIN, *ouvr. cité*, pp. 254-258, insiste sur le « dessaisissement des collectivités locales au profit des actionnaires privés qui exercent leur activité sans contrôle administratif suffisant ».

35. B. GILLE, *État de la presse économique et financière en France dans Histoire des entreprises*, nov. 1959, n° 4, p. 58-76 et nov. 1960, p. 78-80 ; — *Bibliographie provisoire des livres d'anniversaire de firmes françaises, ibidem*, mai 1960, pp. 49-55.

Sur le parti à tirer de cette catégorie d'information, Henri MORSEL, *Sources pour l'étude de l'innovation industrielle dans les Alpes du Nord françaises de 1870 à 1919*, dans *Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, oct. 1969, p. 1-8.

exploitables. Rapports annuels, comptes-rendus de conseils d'administration, statuts, catalogues, publications jubilaires de firmes, sans parler des publications officielles, correspondent pourtant à une production imprimée extrêmement abondante, drainée avec méthode en Allemagne ou en Suisse, rassemblée de façon très fragmentaire et épisodique en notre pays. A côté de la valeur scientifique de ces sources, évidente, la diffusion d'une information économique librement accessible à tout citoyen paraît répondre à une requête normale dans une démocratie moderne : impression majeure d'une visite aux Archives économiques suisses à Bâle³⁶. Inscrites sur les listes d'expédition d'un grand nombre de firmes et d'associations, celles-ci se voient garanties d'un incomparable approvisionnement (15.216 imprimés en 1972, dont 96,4 % résultent de dons).

3) Parallèlement aux deux directions qui viennent d'être rappelées, en la sauvegarde des archives d'entreprises réside, bien entendu, l'orientation maîtresse. Puisque tout ne peut être entrepris simultanément, une campagne nationale ou régionale visant à préserver les documents antérieurs à la dernière guerre mondiale devrait faciliter le repérage des fonds subsistants, autoriser des contrats de dépôt, sensibiliser les entreprises elles-mêmes à l'intérêt d'une saine conservation³⁷, rendre possible certains microfilmages. En raison de l'ampleur des destructions incontrôlées, rançon de la carence française pendant la première moitié du siècle, l'objection du manque de place dans nos bâtiments perdrait de sa force : la prise en charge, lorsque l'occasion s'en présente, de quelques dizaines de mètres linéaires de documents privés déposés ne modifie guère les données d'un problème dont il n'est pas question

36. Hans ZEHNTNER, *Gründung und Entwicklung des Schweizerischen Wirtschaftsarchivs in Basel, 1910-1960* (Basel, 1960, in-8°) indique, p. 22, que le Centre d'archives économiques suisses disposait à cette date, de données imprimées sur 9 510 entreprises économiques ; sur 11 294 actuellement selon la mise à jour de ces indications à l'aide du Dr Mentha, 63. *Bericht des Schweizerischen Wirtschaftsarchivs in Basel für das Jahr 1972* (S.l.n.d., in-8°). En sus des imprimés entrés en 1972, 40 120 coupures de presse ont été sélectionnées, collées et insérées ; double cadre de classement, par firmes suisses ou en rapport avec la Confédération helvétique, méthodique, et fichier d'industriels, ingénieurs etc.

A signaler, puisque le fait ne semble pas connu des historiens français, que le Centre d'archives économiques suisses renferme, entre autres, le Segerhof-Archiv, archives de l'importante maison de commerce en tissus et denrées coloniales Burckhardt (1751-1878), à l'intérieur desquelles les lettres et papiers de commerce d'une filiale installée à Nantes, Bourcard, Le Grand et Cio, puis Bourcard Fils et Cic, sont d'un particulier intérêt pour l'histoire du commerce maritime de la France de l'Ouest à la fin du XVIII^e siècle, de la Traite des Noirs, de la course, du Blocus continental etc. Cf. [Hans ZEHNTNER], *Über die Geschäftsbrief-Sammlung des Schweizerischen Wirtschaftsarchiv* dans *Beilage zum 41. Bericht des Schweizerischen Wirtschaftsarchivs...*, 1950.

37. L'édition d'un guide de classement, élémentaire et clair, en même temps que sa diffusion commerciale, s'imposerait. Pour me référer, une fois encore à nos voisins d'outre Jura, citons en exemple pour sa clarté et sa concision, une publication de l'Association Suisse de Documentation, *Wegleitung für die Anlegung von Werkarchiven (Firmenarchiven)*, par Erwin ZWIGART, Bâle, 1965, in-8°, 42 p.

de nier la gravité³⁸. Surtout, la référence à un passé qui appartient à un autre âge économique et industriel serait propre, certains d'entre nous l'ont éprouvé, à désarmer certaines inquiétudes. Pour avoir chance de succès et déboucher sur des résultats signifiants, l'exploration devrait obéir moins à des cantonnements géographiques qu'à un encadrement par branches d'activités économiques. C'est dire le rôle capital d'une liaison étroite en nombre de cas entre un service spécialisé, très considérablement renforcé et étoffé, aux Archives nationales, et les directions départementales des services d'archives. Pour irremplaçable que soit l'initiative individuelle, celle-ci ne peut porter ses fruits sans intervention au siège social de firmes centralisées³⁹, sans préparation en d'autres cas par une action d'ensemble auprès d'organisations professionnelles nationales⁴⁰.

4) Enfin, une formation adaptée des conservateurs d'archives répondrait à la dernière requête du sujet. En dépit de remaniements plus ou moins heureux intervenus au cours des dernières années, celle qu'assure l'École des Chartes appelle, en la matière, corrections et transformations en fonction même de la problématique propre à la civilisation industrielle, en fonction aussi des caractères spécifiques des sources à maîtriser. On doit regretter que la nécessité d'un élargissement n'ait pas été entendue dès le moment où, à la Direction des Archives, M. Braibant indiquait une orientation nouvelle. Parmi les disciplines fondamentales, devraient donc prendre place l'étude historique attentive des divers statuts de l'entreprise, de sa gestion, de sa comptabilité, la diplomatique des documents économiques des XVIII^e-XX^e siècles qui ont leur densité propre, les techniques essentielles d'élaboration des différents ratios : production, investissements, résultats d'exploitation⁴¹. Entretenir un plus long divorce entre l'appareil conceptuel de l'histoire écono-

38. En revanche, l'opinion de MM. Naud et Robinet sur le caractère inacceptable de dépôts d'archives courantes, bancaires, commerciales ou immobilières portant sur les années en cours appelle entière adhésion.

39. Telle firme papetière a consenti des contrats de dépôt pour diverses entreprises de l'Ardèche, de l'Isère et des Vosges : ces résultats heureux laissent hors de jeu les documents qui existent sans doute pour d'autres usines en d'autres départements. La proposition ici formulée tient compte d'une réalité illustrée par le numéro spécial de la revue *Entreprise*, consacrée à « l'Empire lyonnais », n° 928, 21-27 juin 1973 : sur les 50 premières entreprises de la région Rhône-Alpes, 47 ont leurs sièges sociaux à Paris.

40. A l'appui de cette suggestion, la lettre sur la sauvegarde des archives industrielles adressée le 18 septembre 1966 par le Bureau de Documentation Minière aux présidents des Chambres syndicales des Minerais et Métaux bruts, de l'Électrometallurgie et de l'Électrochimie etc., dont l'insuccès apparent s'explique par le fait que cette circulaire eût dû être accompagnée de démarches et d'interventions que la pénurie de personnel disponible n'a pas autorisées.

41. Outre les travaux de M. Bertrand Gille, voir Marcel GILLET, *Techniques de l'histoire économique*, Paris, Centre de documentation universitaire, s.d., qui comporte une abondante bibliographie. L'ouvrage d'Erich NEUSS, *Aktenkunde der Wirtschaft, Band 1. Kapitalistische Wirtschaft, Band 2. Volkseigene Wirtschaft (1945-1955)*, Berlin 1954-1956, 2 vol., m'est resté inaccessible.

mique contemporaine⁴² et l'indispensable culture historique sous-jacente au métier d'archiviste reviendrait à obérer encore la cause, de toute manière difficile, du sauvetage des archives d'entreprises. Autant que la préparation des classements, doit être visée la compréhension des phénomènes économiques régionaux, condition d'interventions pertinentes et efficaces auprès de leurs détenteurs.

Même amputé des données qu'il conviendrait de prendre en compte pour les années postérieures à 1939 — date arbitraire, commandée pourtant par des expériences personnelles —, en particulier l'irruption des modes de traitement mécanographiques ou informatiques, le terrain à reconnaître reste immense. Tonifiante souvent, parfois accablante, la pleine et entière responsabilité dévolue aux archivistes provinciaux d'assurer un enrichissement cohérent des séries départementales, prérogative par excellence de leur métier, y pourra rencontrer d'aventure le lieu des réussites que tissent l'intelligence des travaux et des jours locaux, la ténacité dictée par la conscience du hiatus des sources, les chances fugitives heureusement saisies. Mais le projet est trop essentiel pour que l'on accepte de le réduire à une aventure. Son aboutissement ne naîtra que des alliances qu'il aura été possible de nouer çà et là, en premier lieu avec l'Université⁴³. Pour reprendre l'expression d'un spécialiste italien⁴⁴, un « flux d'informations » doit circuler entre archivistes et chercheurs, dans le respect mutuel des compétences et des attributions respectives, avec la conviction aussi que le refus du dialogue et de l'échange compromet des possibilités et brouille les pistes que l'on eût pu exploiter. Néanmoins, si l'on admet, parodiant un mot célèbre, que le passé de la nation est chose trop sérieuse pour en faire le seul apanage des archivistes-paléographes et des agrégés d'histoire, la création d'un mouvement d'opinion, si limité soit-il, ne saurait reposer sur eux seuls. A l'institution, au niveau national, d'un organisme chargé d'une action de propagande insistante (presse, émissions audio-visuelles etc.) en faveur de la sauvegarde des archives économiques privées, devrait répondre un effort de sensibilisation analogue⁴⁵ par l'intermédiaire des Chambres de commerce, dans la quasi-totalité des cas, indifférentes dans la conjoncture présente⁴⁶. En la circonstance, une impulsion

42. Jean BOUVIER, *Histoire économique et histoire sociale. Recherches sur le capitalisme contemporain* (Genève, Librairie Droz, 1968, in-8°), p. 11-34.

43. Sentiment exprimé par M. Bougard.

44. Franco BONELLI, dans *Tavola rotonda sugli archivi delle imprese industriali*, art. cité, p. 23.

45. Le centre d'Archives économiques suisses s'appuie sur le soutien de 810 firmes, entreprises et personnes privées dont une cotisation annuelle traduit l'intérêt porté à la connaissance de la vie économique. Pour l'essentiel, le financement est assuré par le canton de Bâle, des démarches étant en cours pour autoriser une subvention fédérale.

46. Mise à part l'exemplaire Chambre de commerce de Marseille, rares sont les assemblées consulaires dont délibérations et dossiers sont en ordre en-deçà des derniers lustres : constatation quasi générale que confirme la tentative faite à l'occasion du présent rapport auprès de la Chambre de commerce d'une des capitales du textile français pour obtenir

centrale puissante constituerait le préalable puisque la concentration des entreprises est un fait.

En conclusion, il convient d'affirmer que l'effort conduit par le Ministère des Affaires culturelles pour fournir une base solide aux études sur la civilisation traditionnelle, rurale, de l'ancienne France, grâce à la reconstruction et l'aménagement du Musée des Arts et Traditions populaires, devrait au cours des prochaines années trouver son indispensable complément dans une tentative analogue pour sauvegarder et valoriser les témoignages susceptibles de répondre aux requêtes en faveur d'une connaissance objective de la civilisation technicienne. Malgré les difficultés d'une coordination entre plusieurs ministères dont il importerait de gagner les services à cette intention, malgré les obstacles juridiques sans aucun doute considérables mais non insurmontables à s'en rapporter aux réalisations de nombreux pays étrangers, malgré enfin les investissements à consentir⁴⁷, une culture accordée aux exigences de notre temps doit être en mesure de dégager les moyens nécessaires pour la protection d'archives d'entreprises, particulièrement fragiles, vulnérables, exposées mais, on l'admettra, *bien culturel* au premier chef. Contribuer, fût-ce modestement à l'avènement de cette « Entreprise de Gloire », monde de la rationalité plénière, que verra peut-être le XXI^e siècle⁴⁸, en laquelle s'aboliront nos conflits, par la connaissance objective de son destin passé, cette tâche rencontrera beaucoup d'artisans en notre corps à condition que soit exactement mesurée par nos provéditeurs l'ampleur des ressources à jeter en cette confrontation, par nos censeurs la vigueur des concours qui en rendraient moins incertaine l'issue, à condition aussi qu'une conviction rayonnante par delà les clubs et les cénacles entraîne enfin tous ceux qu'angoisse le destin des sciences humaines en cet âge inquiet.

Vital CHOMEL

directeur des Services d'archives de l'Isère.

un état des informations disponibles sur les effets de la crise de 1929. Un petit nombre de cas de dépôts aux Archives départementales : Loir-et-Cher, Marne, Isère. Sur l'intérêt des archives consulaires, Jean LORCIN, *Les Chambres de commerce et l'histoire sociale. L'exemple de Saint-Etienne*, dans *Bull. Centre hist. écon. et soc. région lyonnaise*, 1970, n° 2, p. 18-29.

Autres documents à sauver : archives des Caisses d'épargne, déposées pour Bordeaux aux Archives de la Gironde, Lodève à celles de l'Hérault ; — archives de sociétés concessionnaires de services publics : Usine à gaz de Châlons-sur-Marne (Marne), Société générale de Transports départementaux de Blois (Loir-et-Cher).

47. Instructif à cet égard est l'échec du projet, nourri par la Direction des Archives de France, de réaliser avec l'appui du département des Ardennes un centre d'archives d'entreprises pour les régions du Nord, de Champagne et de Lorraine, dans l'ancienne manufacture de draps de Dijonval, à Sedan. Ce beau spécimen d'architecture industrielle du XVIII^e siècle, une fois restauré, aurait accueilli les fonds déposés par les sociétés moyennant une location de 8 à 10 francs le mètre linéaire par an. Aucune des firmes sollicitées par les directeurs des services d'archives des départements intéressés n'a voulu donner suite à la proposition. De cet épisode, une conclusion à tirer : aucune relance de l'action entreprise n'aboutira sans une dotation spéciale attribuée au Ministère des Affaires culturelles au titre de la protection de ce bien culturel dilapidé.

48. F. FERROUX, *Le pain et la parole* (Paris, 1969, in-8°) pp. 256-259.